



Direction générale adjointe Routes et mobilité
Direction des Routes
Parc départemental

Arrêté N° : 26_2382 du 24 AVR. 2026

OBJET : Barème 2026 des prestations du parc départemental

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délégation accordée au Président du Conseil Départemental par délibération du 2 avril 2015

Vu le budget annexe 2026 adopté le 3 avril 2026

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le barème 2026 des prestations du Parc départemental est fixé comme indiqué dans l'annexe 1 à cet arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.
Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication
ou notification le 24 AVR. 2026
et de sa réception en Préfecture le 24 AVR. 2026

ANNEXE 1

**Barème 2026
Parc départemental**



**TARIF DES PRESTATIONS
DU PARC DEPARTEMENTAL
2026**

SOMMAIRE

MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE TRAVAUX.....	page	3
INSPECTION DE CHAUSSEE.....	page	3
ABATTAGE BOIS.....	page	3
GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES	pages	5 - 10
- à l'émulsion de bitume (EB)	page	5-6
- à l'émulsion de bitume haute adhésivité (EBHA).....	page	7
- à l'émulsion de bitume modifiée aux élastomères (EM)	page	8-9
- à l'émulsion de bitume modifiée aux élastomères plus (EMP)	page	10-11
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES.....	page	12
MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX	page	13
TRAVAUX SUR DEPENDANCES.....	page	14
- accotements	page	14
- fossés	page	14
SIGNALISATION HORIZONTALE.....	pages	15-17
- prétraçage.....	page	15
- balayage.....	page	15
- peinture solvantée.....	page	15
- peinture à l'eau.....	page	16
- enduit à chaud coulé (Thermo).....	page	16
- flèches et travaux spéciaux.....	pages	17
GLISSIERES DE SECURITE.....	page	18
- schémas d'identification des éléments de glissières.....	page	19
LOCATION DE MATERIELS.....	page	20
COMPTAGES ROUTIERS / SIREDO.....	page	20
LABORATOIRE ROUTIER.....	pages	21-23
VIABILITE HIVERNALE.....	page	24
LOCATION PERMANENTE DE MATERIEL.....	pages	25-26
LOCATION OCCASIONNELLE SANS CHAUFFEUR.....	page	27
LOCATION VEHICULES DES SERVICES (hors DR).....	page	27
PRESTATIONS ATELIER.....	page	28
LISTE DES FOURNITURES STOCKEES AU MAGASIN DU PARC.....	page	29
ANNUAIRE TELEPHONIQUE.....	page	30

**AUTRES PRESTATIONS NON PREVUES AU BAREME :
 TARIFS SUR DEVIS DU PARC DEPARTEMENTAL**

Les devis sont établis au coût de revient des fournitures, de la main d'œuvre et des engins.

MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE TRAVAUX DU PARC

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	MAIN D'ŒUVRE		
	<u>Le tarif comprend :</u>		
MO01	Mise à disposition d'un agent de travaux	Heure	30,00
TD01	Forfait déplacement (VL/VU)	Forfait	20,00
	sous réserve de la disponibilité et des habilitations/formations de l'agent nécessaires pour les prestations demandées.		

INSPECTION DE CHAUSSEE

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	INSPECTION DE CHAUSSEE		
	<u>Le tarif comprend :</u>		
LM05	Mise à disposition d'un agent de travaux avec véhicule léger	1/2 jour	185,00

ABATTAGE BOIS

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	ABATTAGE BOIS		
	<u>Le tarif comprend :</u>		
BU01	Mise à disposition d'une équipe de bûcherons (4 agents) avec évacuation (porte-engin).	Journée	2 978,00
BU02	Mise à disposition d'une équipe de bûcherons (3 agents) sans évacuation (bois sur place).	Journée	2 118,00
BU03	Mise à disposition d'une équipe de bûcherons (4 agents) sans évacuation (bois sur place).	Journée	2 531,00
BU04	Mise à disposition d'une équipe de bûcherons (3 agents) avec évacuation (porte-engin).	Journée	2 563,00
BU05	Nacelle pour abattage bois (transfert inclus)	Journée	612,00

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

Les prix des prestations ont été établis sur la base du prix des liants bitumineux en vigueur au 1er janvier 2026

En cas de variations importantes du prix des liants, les prix unitaires pourront être modifiés.

Prestations incluses dans le prix du parc :

- fourniture et mise en œuvre des granulats et du liant
- frais de contrôle des matériaux et de mise en œuvre,
- balayage et ramassage des gravillons excédentaires en traverse d'agglomération,

Prestations exécutées par l'Agence Technique Départementale :

- signalisation temporaire du chantier (pendant et après),
- main d'œuvre d'accompagnement,
- protection des équipements (bordures, avaloirs, marquage,...),
- balayage des gravillons excédentaires en rase campagne pour les enduits réalisés aux émulsions de bitume 69% (EB-EBHA) et aux émulsions élastomères (EM-EMP)

***Pour la réalisation d'enduits sur trottoirs ou tout autre site
difficilement accessible au matériel de mise en œuvre nécessitant
l'emploi de la lance :***

TARIFS SUR DEVIS DU PARC DEPARTEMENTAL

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME 69% (EB)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
BALAYAGE ET CLOUTAGE				
EX01		Cloutage en 10/14 ou 6/10	m ²	0,71
EX02		Balayage, avant ou après enduits, à la balayeuse aspiratrice.	m ²	0,14
<i>Plus-value pour chantier inférieur à 500 m² ou mal adapté à la mise en œuvre mécanique</i>				
<u>Plus-value applicable aux prix EMC2 à EGA2</u>				
EX03		Monocouche et bicouche	m ²	1,96
EX04		Couche de cure sur reprofilage	m ²	1,37
MSG - MONOCOUCHE SIMPLE GRAVILLONNAGE				
EMC2	MSG2E	MSG 6/10 rase campagne	m ²	1,82
EMA2	MSG2E	MSG 6/10 en agglomération ou sur parking	m ²	2,44
EMC3	MSG3E	MSG 4/6 rase campagne	m ²	1,72
EMA3	MSG3E	MSG 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	2,28
EMX3	MSG3E	MSG 4/6 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	4,29
MDG - MONOCOUCHE DOUBLE GRAVILLONNAGE				
EDC1	MDG1E	MDG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	2,45
EDA1	MDG1E	MDG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,14
EDC2	MDG2E	MDG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,11
EDA2	MDG2E	MDG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	2,79
EDX2	MDG2E	MDG 10/14 - 4/6 ou 6/10 - 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	4,43

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME 69% (EB)

(suite)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
MPG - MONOCOUCHE PREGRAVILLONNE				
EPC1	MPG1E	MPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	2,51
EPA1	MPG1E	MPG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,19
EPC2	MPG2E	MPG 6/10- 2/4 rase campagne	m ²	2,13
EPA2	MPG2E	MPG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	2,79
BC - BICOUCHE				
EBC1	BC1E	BC 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	2,72
EBA1	BC1E	BC 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,36
EBC2	BC2E	BC 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,41
EBA2	BC2E	BC 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,09
EBC3	BC3E	BC 6/10 - 4/6 rase campagne	m ²	2,41
EBA3	BC3E	BC 6/10 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,09
EBX2	BC2E	BC 10/14 - 4/6 ou 6/10 - 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	4,92
BPG - BICOUCHE PREGRAVILLONNE				
EGC1	BPG1E	BPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,88
EGA1	BPG1E	BPG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	4,43
EGC2	BPG2E	BPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	3,30
EGA2	BPG2E	BPG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,92

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

**EMULSION DE BITUME 69% (EBHA)
 HAUTE ADHESIVITE**

mise en oeuvre seulement en fin de saison

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
		BALAYAGE ET CLOUTAGE		
EX01		Cloutage en 10/14 ou 6/10	m ²	0,71
EX02		Balayage, avant ou après enduits, à la balayeuse aspiratrice.	m ²	0,14
		BC - BICOUCHE		
EBC1HA	BC1E+	BC 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	2,89
EBC2HA	BC2E+	BC 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,58
EBC3HA	BC3E+	BC 6/10 - 4/6 rase campagne	m ²	2,58
		BPG - BICOUCHE PREGRAVILLONNE		
EGC1HA	BPG1E+	BPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	4,05
EGC2HA	BPG2E+	BPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	3,47

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME MODIFIEE AUX ELASTOMERES (EM)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
BALAYAGE ET CLOUTAGE				
MX01		Cloutage en 10/14 ou 6/10	m2	0,77
MX02		Balayage, avant ou après enduits, à la balayeuse aspiratrice.	m2	0,15
<i>Plus-value pour chantier inférieur à 500 m² ou mal adapté à la mise en œuvre mécanique</i>				
<u>Plus-value applicable aux prix MMC2 à MGA2</u>				
MX03		Monocouche et bicouche	m2	2,12
MX04		Couche de cure sur reprofilage	m2	1,48
MSG - MONOCOUCHE SIMPLE GRAVILLONNAGE				
MMC2	MSG2N	MSG 6/10 rase campagne	m ²	2,47
MMA2	MSG2N	MSG 6/10 en agglomération ou sur parking	m ²	3,14
MMC3	MSG3N	MSG 4/6 rase campagne	m ²	2,19
MMA3	MSG3N	MSG 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	2,81
MMX3	MSG3N	MSG 4/6 ou 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	5,15
MDG - MONOCOUCHE DOUBLE GRAVILLONNAGE				
MDC1	MDG1N	MDG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	2,97
MDA1	MDG1N	MDG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,70
MDC2	MDG2N	MDG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,65
MDA2	MDG2N	MDG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,44
MDX2	MDG2N	MDG 10/14 - 4/6 ou 6/10 - 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	5,58

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME MODIFIEE AUX ELASTOMERES (EM)

(suite)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
MPG - MONOCOUCHE PREGRAVILLONNE				
MPC1	MPG1N	MPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,20
MPA1	MPG1N	MPG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,93
MPC2	MPG2N	MPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,81
MPA2	MPG2N	MPG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,54
BC - BICOUCHE				
MBC1	BC1N	BC 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,54
MBA1	BC1N	BC 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	4,28
MBC2	BC2N	BC 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	3,20
MBA2	BC2N	BC 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,93
MBC3	BC3N	BC 6/10 - 4/6 rase campagne	m ²	3,20
MBX2	BC2N	BC 10/14 - 4/6 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m ou 6/10 - 2/4	m ²	5,91
BPG - BICOUCHE PREGRAVILLONNE				
MGC1	BPG1N	BPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	5,11
MGA1	BPG1N	BPG 10/14 - 4/6 en agglomération	m ²	5,72
MGC2	BPG2N	BPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	4,24
MGA2	BPG2N	BPG 6/10 - 2/4 en agglomération	m ²	5,26

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME MODIFIEE AUX ELASTOMERES PLUS (EMP)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
BALAYAGE ET CLOUTAGE				
MX01P		Cloutage en 10/14 ou 6/10	m2	0,77
MX02P		Balayage, avant ou après enduits, à la balayeuse aspiratrice.	m2	0,15
<i>Plus-value pour chantier inférieur à 500 m² ou mal adapté à la mise en œuvre mécanique</i>				
<u>Plus-value applicable aux prix MMC2P à MGA2P</u>				
MX03P		Monocouche et bicouche	m2	2,18
MX04P		Couche de cure sur reprofilage	m2	1,53
MSG - MONOCOUCHE SIMPLE GRAVILLONNAGE				
MMC2P	MSG2N+	MSG 6/10 rase campagne	m ²	2,52
MMA2P	MSG2N+	MSG 6/10 en agglomération ou sur parking	m ²	3,19
MMC3P	MSG3N+	MSG 4/6 rase campagne	m ²	2,23
MMA3P	MSG3N+	MSG 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	2,86
MMX3P	MSG3N+	MSG 4/6 ou 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	5,19
MDG - MONOCOUCHE DOUBLE GRAVILLONNAGE				
MDC1P	MDG1N+	MDG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,02
MDA1P	MDG1N+	MDG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,76
MDC2P	MDG2N+	MDG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,68
MDA2P	MDG2N+	MDG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,46
MDX2P	MDG2N+	MDG 10/14 - 4/6 ou 6/10 - 2/4 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m	m ²	5,62

GROSSES REPARATIONS PROGRAMMEES SUR CHAUSSEES

EMULSION DE BITUME MODIFIEE AUX ELASTOMERES PLUS (EMP)

(suite)

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
MPG - MONOCOUCHE PREGRAVILLONNE				
MPC1P	MPG1N+	MPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,25
MPA1P	MPG1N+	MPG 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	3,96
MPC2P	MPG2N+	MPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	2,86
MPA2P	MPG2N+	MPG 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,59
BC - BICOUCHE				
MBC1P	BC1N+	BC 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	3,59
MBA1P	BC1N+	BC 10/14 - 4/6 en agglomération ou sur parking	m ²	4,33
MBC2P	BC2N+	BC 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	3,25
MBA2P	BC2N+	BC 6/10 - 2/4 en agglomération ou sur parking	m ²	3,96
MBC3P	BC3N+	BC 6/10 - 4/6 rase campagne	m ²	3,25
MBX2P	BC2N+	BC 10/14 - 4/6 pour cours, trottoirs, bandes stabilisées, îlots ou sur chaussées de largeur < 2.50m ou 6/10 - 2/4	m ²	5,96
BPG - BICOUCHE PREGRAVILLONNE				
MGC1P	BPG1N+	BPG 10/14 - 4/6 rase campagne	m ²	5,15
MGA1P	BPG1N+	BPG 10/14 - 4/6 en agglomération	m ²	5,76
MGC2P	BPG2N+	BPG 6/10 - 2/4 rase campagne	m ²	4,28
MGA2P	BPG2N+	BPG 6/10 - 2/4 en agglomération	m ²	5,32

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
IMPREGNATIONS			
Imprégnations bicouche 6/10 - 2/4 à l'émulsion de bitume :			
IB01	. chantier unitaire < 100 m ²	m ²	10,18
IB02	. chantier unitaire de 100 à 500 m ²	m ²	7,30
IB03	. chantier unitaire compris entre 500 et 2 000 m ²	m ²	6,31
IB04	. chantier unitaire >= 2 000 m ²	m ²	5,47
Imprégnations tricouche 6/10 - 4/6 - 2/4 ou 10/14 - 6/10 - 2/4 à l'émulsion de bitume :			
IT01	. chantier unitaire < 100 m ²	m ²	11,50
IT02	. chantier unitaire de 100 à 500 m ²	m ²	8,58
IT03	. chantier unitaire compris entre 500 et 2 000 m ²	m ²	7,62
IT04	. chantier unitaire >= 2 000 m ²	m ²	6,79
EFFACAGE DU MARQUAGE THERMOCOLLE			
MX05	Effaçage avant enduit de marquage thermocollé par micro-rabottage (environ 6 flèches par demi-journée)	1/2 jour	350,00

MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX
 (fourniture transport et chargement matériaux exclus)

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX		
	1 - CAMION REPROFILEUR		
	2-1 A LA JOURNEE de 8 heures (base 3 FIR/jour)		
	<i>La signalisation de chantier est assurée par l'Agence Technique Départementale (Travaux sur RD)</i>		
	<i>Les prix FI01 à FI23 comprennent :</i>		
	<i>. le camion reprofileur</i>		
	<i>. le matériel de compactage</i>		
	<i>. le camion <= à 12 t</i>		
	<i>. le container à eau</i>		
	<i>. le mini point à temps</i>		
	<i>. la fourniture d'émulsion pour couche d'accrochage</i>		
FI01	Avec 2 agents du parc, matériel de chargement et camion ravitailleur (sans chauffeur).	Journée	2 497,50
FI02	Avec 3 agents du parc, matériel de chargement et camion ravitailleur.	Journée	3 091,50
FI03	Avec équipe complète du parc, matériel de chargement et camion ravitailleur.	Journée	3 888,90
FI11	Avec 2 agents du parc et matériel de chargement.	Journée	2 634,30
FI12	Avec 3 agents du parc et matériel de chargement.	Journée	3 002,40
FI13	Avec équipe complète du parc et matériel de chargement.	Journée	3 443,40
FI14	Avec 2 agents du parc et matériel de chargement sans couche d'accrochage.	Journée	2 493,00
FI21	Avec 2 agents du parc sans matériel de chargement.	Journée	2 357,10
FI22	Avec 3 agents du parc sans matériel de chargement.	Journée	2 734,20
FI23	Avec équipe complète du parc sans matériel de chargement	Journée	3 175,20

TRAVAUX SUR DEPENDANCES

Prestations incluses dans le prix du parc :

- fourniture et main d'œuvre de conduite des engins,

Prestations exécutées par l'Agence Technique Départementale :

- signalisation temporaire du chantier pour les travaux de fossés, de dérasement et de délimitation d'accotements,

- alternat de circulation si nécessaire,

- main d'œuvre d'accompagnement.

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
DERASEMENT D'ACCOTEMENT			
	Dérasement d'accotement à la pelle avec évacuation des terres à moins de 5 km (le prix est hors ouverture et curage du fossé et s'applique pour 1 mètre de largeur minimum)		
DA01	. sans participation de l'A.T.D. à la conduite des camions	m ²	0,72
DA02	. avec participation, à la demande du parc, d'un agent de l'A.T.D. pour la conduite des camions	m ²	0,60
DA03	. avec participation, à la demande du parc, de 2 agents de l'A.T.D. pour la conduite des camions	m ²	0,57
DELIGNEMENT D'ACCOTEMENT			
DA04	Délimitation d'accotement sans évacuation de terre	ml	0,15
DA05	Remise à niveau d'accotements	m ²	1,38
Les dérasements sous glissières seront facturés à l'heure de pelle et camion			
FOSSES			
	Ouverture ou curage de fossés avec évacuation des terres à moins de 5 km		
CF01	. sans participation de l'A.T.D. à la conduite des camions	ml	1,19
CF02	. avec participation, à la demande du parc, d'un agent de l'A.T.D. pour la conduite d'un camion	ml	1,06
CF03	. avec participation, à la demande du parc, de 2 agents de l'A.T.D. pour la conduite des camions	ml	0,99
Les travaux (hors programmes curages et dérasements) seront facturés à l'heure de pelle et camion			
TERRASSEMENTS ASSAINISSEMENT			
TA01	. Location camion 19 to avec chauffeur	he	81,00
TA02	. Location camion 26 ou 32 to avec chauffeur	he	83,00
TA11	. Location pelle à pneus avec chauffeur	he	95,00
TA12	. Location pelle à chenilles avec chauffeur	he	135,00
TA41	. Location chargeur avec chauffeur	he	98,00
TA53	. Location tracteur équipé d'une balayeuse avec chauffeur	he	69,00
LA01	. Location camion 19 to sans chauffeur	he	51,00
LA02	. Location camion 26 ou 32 to sans chauffeur	he	57,00

SIGNALISATION HORIZONTALE

Prestations incluses dans le prix du parc :

- fourniture et main d'œuvre des produits de marquage,

Prestations exécutées par l'Agence Technique Départementale :

- signalisation temporaire du chantier,
- main d'œuvre d'accompagnement,
- prétraçage et prémarquage des points singuliers.

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
PRETRACAGE DE BANDES			
PV01	Prétraçage de bandes par système vidéo	ml	0,15
PM01	Prétraçage manuel de bandes	ml	0,88
BALAYAGE DES RIVES BORDUREES ET DES ILOTS			
MD03	- Balayage manuel de rives ou d'ilôts avant marquage (MO parc)	Heure	30,00
PEINTURE SOLVANTEE			
Marquages en continu axe ou rive :			
U = 5 cm : voies ordinaires			
PB10	. Bandes de largeur 0 m 10 (2 U)	ml	0,50
PB15	. Bandes de largeur 0 m 15 (3 U)	ml	0,64
PB25	. Bandes de largeur 0 m 25 (5 U)	ml	1,04
U = 6 cm : voies importantes			
PB12	. Bandes de largeur 0 m 12 (2 U)	ml	0,55
PB18	. Bandes de largeur 0 m 18 (3 U)	ml	0,76
PB30	. Bandes de largeur 0 m 30 (5 U)	ml	1,22
U = 7,5 cm : voies autoroutières			
PB15	. Bandes de largeur 0 m 15 (2 U)	ml	0,64
PB22	. Bandes de largeur 0 m 225 (3 U)	ml	0,98
PB37	. Bandes de largeur 0 m 375 (5 U)	ml	1,48
Marquages particuliers :			
PB51	. Flèche (rabattement ou sélection)	Unité	21,98
PB52	. Ilôts, stop, cédez le passage, passage piétons, zébras	m ²	11,52
PB53	. Bandes de largeur 0 m 10 (parking)	m ²	11,52
PB54	. Peinture de bordure à la machine	m ²	6,94
PC52	. Marquage de couleur	m ²	7,17
PC10	. Bandes de largeur 0 m 10 (jaune)	ml	0,71
PC12	. Bandes de largeur 0 m 12 (jaune)	ml	0,76
PC15	. Bandes de largeur 0 m 15 (jaune)	ml	0,84
PC18	. Bandes de largeur 0 m 18 (jaune)	ml	0,93
PC22	. Bandes de largeur 0 m 225 (jaune)	ml	0,94
PC25	. Bandes de largeur 0 m 25 (jaune)	ml	1,24
PC30	. Bandes de largeur 0 m 30 (jaune)	ml	1,34
PC37	. Bandes de largeur 0 m 375 (jaune)	ml	1,70

**SIGNALISATION HORIZONTALE
(SUITE)**

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
PEINTURE A L'EAU			
Marquages en continu axe ou rive :			
U = 5 cm : voies ordinaires			
PBE10	. Bandes de largeur 0 m 10 (2 U)	ml	0,78
PBE15	. Bandes de largeur 0 m 15 (3 U)	ml	0,97
PBE25	. Bandes de largeur 0 m 25 (5 U)	ml	1,55
U = 6 cm : voies importantes			
PBE12	. Bandes de largeur 0 m 12 (2 U)	ml	0,90
PBE18	. Bandes de largeur 0 m 18 (2 U)	ml	1,20
PBE30	. Bandes de largeur 0 m 30 (5 U)	ml	1,80
U = 7,5 cm : voies autoroutières			
PBE15	. Bandes de largeur 0 m 15 (2 U)	ml	0,97
PBE22	. Bandes de largeur 0 m 225 (3 U)	ml	1,50
PBE37	. Bandes de largeur 0 m 375 (5 U)	ml	2,25
ENDUIT A CHAUD COULE : THERMO			
Marquages en continu axe ou rive :			
U = 5 cm : voies ordinaires			
TH10	. Bandes de largeur 0 m 10 (2 U)	ml	3,09
TH15	. Bandes de largeur 0 m 15 (3 U)	ml	3,64
TH25	. Bandes de largeur 0 m 25 (5 U)	ml	6,02
U = 6 cm : voies importantes			
TH12	. Bandes de largeur 0 m 12 (2 U)	ml	3,43
TH18	. Bandes de largeur 0 m 18 (3 U)	ml	4,43
TH30	. Bandes de largeur 0 m 30 (5 U)	ml	7,05
Marquages particuliers :			
TH52	. Ilôts, stop, cédez le passage, passage piétons, zébras	m ²	61,03
TH53	. Bandes de largeur 0 m 10 (parking)	m ²	61,03

**SIGNALISATION HORIZONTALE
(SUITE)**

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
FLECHES ET BANDES PREFABRIQUEES THERMOPLASTIQUES			
BT51	Flèches de rabattement ou de sélection	Unité	176,85
BT52	Stop - cédez le passage, point repère (P.R.) et bandes	m ²	60,97
BT55	Symbole "handicapés" 600 x 500 (2 symboles)	Paire	107,50
BT56	Symbole "handicapés" 1200 x 1000	Unité	136,25
FLECHES ET BANDES PREFABRIQUEES COLLEES A FROID			
3M51	Flèche de rabattement collée 3M	Unité	366,69
3M52	Stop - cédez le passage - PR collée 3M	m ²	182,78
BC15	Bande collée 3M largeur 0,15M Blanche	ml	58,88
BC20	Bande collée 3M largeur 0,20M Noire	ml	98,05
BC22	Bande collée 3M largeur 0,225M Blanche	ml	72,73
BC30	Bande collée 3M largeur 0,30M Blanche	ml	80,39
BC37	Bande collée 3M largeur 0,37M Blanche	ml	99,85
EFFACAGES DE BANDES			
EF01	Effaçage à la peinture noire (effaçage provisoire)	m ²	15,50
EF04	Effaçage par sablage (effaçage définitif)	m ²	113,00
DIVERS			
RC55	Marquages particuliers à la résine RAL 3014	m ²	25,09
	Pour autres marquages à la résine	m ²	suivant devis
DEPLACEMENT D'UNE EQUIPE MARQUAGE POUR LES CHANTIERS SPECIFIQUES (hors entretien triennal)			
DP01	Déplacement sur chantier >= à 20km du parc	Forfait	246,00
DP02	Déplacement sur chantier < à 20km du parc	Forfait	146,00

GLISSIERES DE SECURITE

Prestations incluses dans le prix du parc :

- fourniture et main d'œuvre de conduite des engins,
- signalisation temporaire du chantier sauf nécessité d'alternat.

Prestations exécutées par l'Agence Technique Départementale :

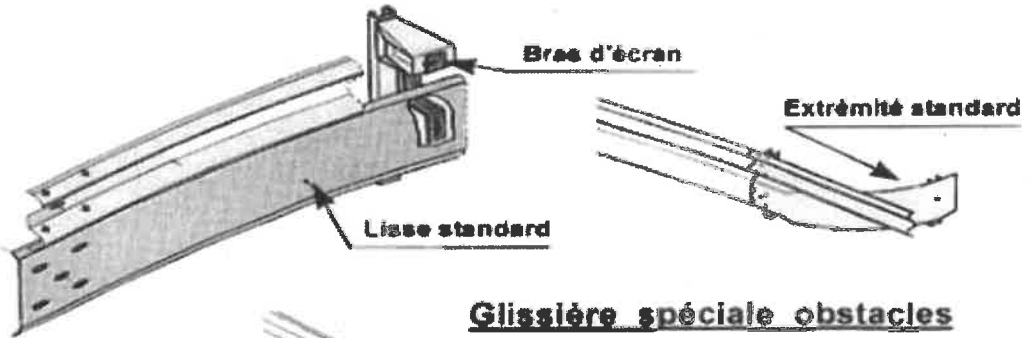
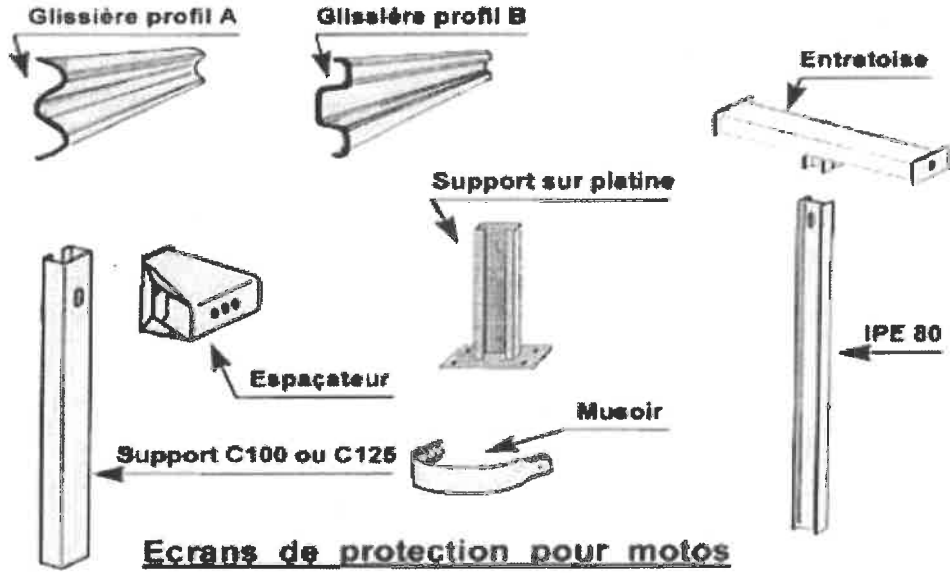
- alternat de circulation si nécessaire,
- main d'œuvre d'accompagnement.

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
REPARATION DE GLISSIERES (NF)			
GL01	Intervention sur glissières comprenant la mise à disposition d'une équipe et du matériel de réparation.	Journée	2 005,61
Fourniture (profil type A ou B) y compris la boulonnerie :			
G121A	. Glissière profil A de 4 m	Unité	117,33
G121B	. Glissière profil B de 4 m	Unité	121,40
G122A	. Glissière courbe, concave ou convexe profil A	Unité	129,39
G122B	. Glissière courbe, concave ou convexe profil B	Unité	137,70
G131	. Support C 100 longueur 1,50 m	Unité	31,29
G132	. Support C 100 longueur 2,00 m	Unité	41,23
G133	. Support C 125 longueur 1,50 m	Unité	38,86
G134	. Support C 125 longueur 2,00 m	Unité	52,31
G135	. Support C 100 longueur 2,50 m	Unité	58,66
G141	. Support I.P.E. 80 longueur 1,50 m	Unité	35,04
G142	. Support I.P.E. 80 longueur 2,00 m	Unité	45,79
G146	. Support U.P.N. 120 longueur 2,00 m	Unité	141,93
G147	. Support U.P.N. 120 longueur 2,50 m	Unité	176,64
G149	. Support sur platine	Unité	44,49
G151	. Support aluminium longueur 1,50 m	Unité	71,37
G152	. Support aluminium longueur 2,00 m	Unité	88,48
G171	. Espaçateur	Unité	10,18
G172	. Entretoise sur poteau pour DE 4 ou DE 2	Unité	36,67
G173	. Entretoise intermédiaire pour DE 4	Unité	32,75
G181	. 1/4 de cercle rayon 1 m	Unité	127,43
G182	. 1/2 de cercle rayon 0 m 30	Unité	142,24
G183	. Musoir souple rayon 1 m	Unité	640,90
G184	. Queue de carpe	Unité	52,47
G191	. Rehausse	Unité	23,14
G127A	. Pièce L25 profil A	Unité	784,37
ECRANS DE PROTECTION POUR MOTOS			
G123	. Lisse standard de 37 cm en 4 m	Unité	91,83
G124	. Bras d'écran motos	Unité	22,73
G125	. Extrémité standard avec brides	Unité	105,33
GLISSIERES SPECIALES POUR OBSTACLES			
G192	. Renfort obstacle de 2 m	Unité	148,57
G193	. Pièce d'appui de 0.60 m	Unité	50,55

Les prix ci-dessus s'appliquent pour les travaux de réparation.

*Pour les travaux neufs, les glissières bois - LGV et CE :
 TARIFS SUR DEVIS DU PARC DEPARTEMENTAL*

ELEMENTS DE GLISSIERES



Glissière spéciale obstacles



LOCATION DE MATERIELS

L'unité de facturation de la location de matériels avec chauffeur du parc en heure est l'heure effective de travail.

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	<u>AVEC CHAUFFEUR</u>		
LM01	Camion benne de 19 t	He	81,00
LM02	Camion benne de 26 t ou 32 t	He	83,00
LM03	Camion arroseur	He	87,00
LM04	Sémi-remorque	He	90,00
LM11	Pelle à pneus	He	95,00
LM12	Pelle à chenilles	He	135,00
LM23	Compacteur à pneus	He	81,00
LM41	Chargeur à pneus	He	98,00
LM51	Tracteur équipé d'une rotofaucheuse	He	68,00
LM52	Tracteur équipé d'une super-épareuse	He	68,00
LM53	Tracteur équipé d'une balayeuse	He	69,00
LM15	Chariot télescopique avec fourche avec un agent habilité	1/2 jour	432,00
LM71	Nacelle avec deux agents habilités	1/2 jour	540,00
LM90	Transfert par porte-engins	forfait	180,00
	<u>SANS CHAUFFEUR</u>		
LO01	Camion benne PTC de 19 tonnes	He	51,00
LO02	Camion benne PTC de 26 tonnes	He	53,00
LO04	Camion arroseur (tonne à eau)	He	57,00
	<u>LOCATION CAMION 19 tonnes pour FLR</u>		
LO08	Mise à disposition camion 19 tonnes	Mois	882,00
LO09	Utilisation camion 19 tonnes	Km	0,90

COMPTAGES ROUTIERS/SIREDO

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
	<u>SIREDO</u>		
SIR	Maintenance annuelle pour une station	Unité	550,00
	<u>BOUCLES MAGNETIQUES</u>		
BOU1	Réalisation de 2 boucles magnétiques y compris raccordement à la station	Forfait	2 109,00
BOU2	Réalisation de 4 boucles magnétiques y compris raccordement à la station	Forfait	3 782,00
	<u>COMPTEURS</u>		
COM 1	Pose et dépose à l'unité des compteurs routiers avec extraction des données	Unité	209,00
COM 2	forfait de déplacement	Unité	110,00
COM 3	Pose de compteurs routiers, semaine supplémentaire	Unnité	141,00

PRESTATIONS DU LABORATOIRE ROUTIER

Les prix du laboratoire comprennent la main d'œuvre et le matériel. Dans les prestations à la journée, les engins et véhicules sont compris sur une base de 8 heures par jour. La signalisation de chantier n'est pas comprise dans le prix.

Tous les essais sont réalisés selon les normes NF et/ou EN en vigueur.

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
MATERIAUX - GRANULATS ET SOLS			
MG01	EN 933-1 / Analyse granulométrique par tamisage sable et gravillon	Essai	80,00 €
MG02	EN 933-1 / Propreté des gravillons, f	Essai	42,00 €
MG03	EN 933-3 / Coefficient d'aplatissement des granulats, FI	Essai	72,00 €
MG04	EN 933-8 / Équivalent de sable, SE	Essai	81,00 €
MG05	EN 933-8 / Équivalent de sable à 10% de fines, SE ₁₀	Essai	111,00 €
MG06	EN 933-9 / Essai au bleu de méthylène	Essai	93,00 €
MG07	EN 1097-1 / Essai Micro Deval, MDE	Essai	139,00 €
MG08	EN 1097-1 / Essai Micro Deval sur ballast, MDE _{RB}	Essai	231,00 €
MG09	EN 1097-2 / Essai Los Angelès, LA	Essai	140,00 €
MG10	EN 1097-2 / Essai Los Angelès sur ballast, LA _{RB}	Essai	231,00 €
MG11	EN 1097-3 / Masse volumique en vrac et porosité intergranulaire	Essai	66,00 €
MG12	EN 1097-5 / Teneur en eau par étuvage, W	Essai	33,00 €
MG13	EN 1097-6 / Masse volumique réelle des granulats, MVR _g	Essai	81,00 €
MG14	EN 1097-6 / Coefficient d'absorption d'eau des sables ou gravillons, WA ₂₄	Essai	160,00 €
MG15	P 18-576 / Essai de friabilité des sables, FS	Essai	152,00 €
MG16	Réception des lots de sable et granulats pour enrobés ou béton	Essai	928,00 €
MS01	P 18-560 / Analyse granulométrique par tamisage d'une grave	Essai	160,00 €
MS02	P.94-051 / Limite d'Atterberg, WL WP et IC	Essai	273,00 €
MS03	P 94-066 / Essai de fragmentabilité, FR	Essai	214,00 €
MS04	P 94-067 / Essai de dégradabilité, DS	Essai	255,00 €
MS05	P 94-068 / Essai au bleu de méthylène, VBS	Essai	94,00 €
MS06	P 94-078 / Poinçonnement, IPI	Essai	107,00 €
MS07	P 94-078 / Immersion et gonflement, I CBR	Essai	187,00 €
MS08	P 94-093 / Essai Proctor normal ou modifié, OPN ou OPM avec IPI	Essai	654,00 €
MS09	Identification d'un matériau (Gr, VBS)	Essai	253,00 €
MS10	Classement GTR (Gr, VBS, IPI)	Essai	309,00 €
MP01	Prélèvement de matériaux sur chantier ou en carrière	Jour	485,00 €
MP02	Prélèvement de matériaux sur chantier ou en carrière	1/2 Jour	255,00 €
MP03	Prélèvement de matériaux sur chantier ou en carrière	1/4 Jour	133,00 €
BETONS HYDRAULIQUES			
BRU1	EN 12390-3 / Rupture par compression sur éprouvette cylindrique 11x22	Essai	24,10 €
BRU2	EN 12390-3 / Rupture par compression sur éprouvette cubique 15x15	Essai	18,68 €
BRU3	EN 12390-3 / Rupture par fendage sur éprouvette cylindrique 11x22	Essai	19,69 €
BRU4	EN 12390-3 / Rupture par compression sur éprouvette cylindrique 11x22	Essai	19,20 €

PRESTATIONS DU LABORATOIRE ROUTIER (suite)

BETONS HYDRAULIQUES (suite)			
BCO1	EN 12390-2 / Confection d'éprouvettes cylindriques 11 X 22 cm	Jour	594,00 €
BCO2	EN 12390-2 / Confection d'éprouvettes cylindriques 11 X 22 cm	1/2 Jour	327,20 €
BCO3	EN 12390-2 / Confection d'éprouvettes cylindriques 11 X 22 cm	1/4 Jour	203,00 €
BRA1	Ramassage des éprouvettes de béton < 20 km	Forfait	67,00 €
BRA2	Ramassage des éprouvettes de béton > 20 km et < 40 km	Forfait	101,50 €
BRA3	Ramassage des éprouvettes de béton > 40 km	Forfait	183,60 €
LIANTS BITUMINEUX			
LBP1	EN 15326 / Densité vraie d'un bitume au pycnomètre	Essai	124,20 €
LBP2	EN 1426 / Pénétrabilité à l'aiguille d'un bitume	Essai	128,50 €
LBP3	EN 1427 / Détermination du point de ramollissement (bille et anneau)	Essai	128,50 €
LEM1	EN 1428 / Teneur en eau des émulsions	Essai	74,50 €
LEM2	EN 12846 / Pseudo viscosité des émulsions	Essai	74,50 €
LEM3	EN 13075-1 / Indice de rupture d'une émulsion cationique de bitume	Essai	108,00 €
LEM5	Réception d'une émulsion	Essai	243,00 €
ENROBES & ENDUITS			
EFA1	EN 12697-1 / Contrôle de fabrication, Asphaltanalysator	Jour	486,00 €
EFA2	EN 12697-5 / Détermination de la masse volumique réelle des enrobés, MVRe	Essai	112,50 €
EFA3	P 98728-1 / Vérification et contrôle de conformité des centrales	Jour	517,50 €
EMO1	P 98241-1 / Contrôle de la mise en œuvre, Pave Tracker	1/2 Jour	233,10 €
EMO2	EN 12697-6 / Vérification de la MVapparente (Carottage, pesée hydro.)	Forfait	364,50 €
EMO3	EN 13036-1 / Mesure de la macro texture, PMT	1/2 Jour	214,20 €
ESU1	P 98276-2 / Contrôle du dosage moyen en granulats et liant d'un ESU	Jour	525,60 €
TERRASSEMENTS			
TDE1	Forfait déplacement < 20 km	Forfait	63,10 €
TDE2	Forfait déplacement > 20 km et < 50 km	Forfait	125,70 €
TDE3	Forfait déplacement > 50 km et < 100 km	Forfait	201,10 €
TDE4	Forfait déplacement > 100 km	Forfait	253,70 €
TEP1	P 94117-1/3 / Module de déformation statique: plaque manuelle (1 à 2 essais)	Essai	70,80 €
TEP2	P 94117-1/3 / Module de déformation statique: plaque manuelle (3 à 5 essais)	Essai	57,50 €
TEP3	P 94117-1/3 / Module de déformation statique: plaque manuelle (≥ 6 essais)	Essai	51,30 €
TDY1	P 94117-2 / Module de déformation dynamique à la Dynaplaque 2	Jour	1 012,70 €
TDY2	P 94117-2 / Module de déformation dynamique à la Dynaplaque 2	1/2 Jour	507,30 €
TDY3	P 94117-2 / Module de déformation dynamique à la Dynaplaque 2	Heure	127,30 €
TPE1	P 94105 / Contrôle de compactage au pénétromètre Panda	Jour	989,90 €
TPE2	P 94105 / Contrôle de compactage au pénétromètre Panda	1/2 Jour	507,30 €
TTR1	Contrôle du dosage en place des liants hydrauliques	Jour	690,70 €
TTR2	Contrôle du dosage en place des liants hydrauliques	1/2 Jour	380,00 €

PRESTATIONS DU LABORATOIRE ROUTIER (suite)

Code de Facturation	Désignation	Unité	P.U.
DIAGNOSTIC & ETUDES			
DDE1	P 98200-2 / Contrôle de la portance par déflexion (1 technicien + chauffeur)	Jour	1 840,00 €
DDE2	P 98200-2 / Contrôle de la portance par déflexion (1 technicien + chauffeur)	1/2 Jour	995,00 €
DDE3	P 98200-2 / Contrôle de la portance par déflexion (2 techniciens + chauffeur)	Jour	2 222,00 €
DDE4	P 98200-2 / Contrôle de la portance par déflexion (2 techniciens + chauffeur)	1/2 Jour	1 234,00 €
DME1	EN 13036-4 / Mesure de la micro texture , SRT	1/2 Jour	407,00 €
DME2	EN 13036-7 / Mesure de la déformation à le règle de 3m (2 agents)	1/2 Jour	655,00 €
DCA1	Carottages	1/2 Jour	550,00 €
DS01	Technicien pour sondage léger	Jour	675,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE ET HAP			
DCA2	Carottages et analyse pour diagnostic amiante (échantillon bitumineux)	Unité	279,00 €
DCA3	Supplément dosage C10-C21 pour diagnostic amiante et HAP	Unité	58,00 €
DCA4	Carottages et analyse pour diagnostic amiante et HAP (échantillon bitumineux)	Unité	234,00 €
DCA5	Analyse amiante sur échantillon bitumineux préparé	Unité	58,00 €
DCA6	Analyse amiante et HAP sur échantillon bitumineux préparé	Unité	190,00 €
DCA7	Supplément Délai urgent pour Analyse Amiante et HAP (<3 jours à réception)	Unité	56,00 €
DCA8	Carottages sans analyse (avec protocole amiante "sous-section_4")	Unité	246,00 €
DCA11	Pack carottage et analyses pour diagnostic amiante/HAP et HCT C10-C21	Unité	358,00 €
DCA12	Pack analyses pour diagnostic amiante/HAP et HCT C10-C21, par couche supplémentaire	Unité	226,00 €
DIVERS			
DGE1	Pose ou dépose des IPG	Jour	546,00 €
DGE2	Entretien et nettoyage des tubes IPG	Jour	513,00 €
DBR1	Mesure du niveau sonore	Jour	787,00 €
DPB1	Main d'oeuvre de laboratoire	Heure	74,90 €
DPB2	Véhicule léger	km	0,50 €
DPB3	Fourgon 1200/1500 kg	km	1,20 €
DLO1	Mini-pelle 1 T 5 avec chauffeur (M10125)	Jour	616,90 €
DLO2	Mini-pelle 2 T 5 avec chauffeur (M10125)	Jour	732,60 €
DLO3	Tracto-pelle avec chauffeur (M10125)	Heure	85,90 €
DLO4	Tracto-pelle avec chauffeur (M10125)	Jour	678,60 €
DLO5	tarrière thermique (M10125)	Jour	176,30 €
DL06	Pelle à chenilles	Jour	1 540,00 €
DL07	Pelle à pneus	Jour	1 100,00 €
ASSISTANCE TECHNIQUES			
ACH1	Réunion de chantier, Validation des FTP, Compte Rendu	Jour	421,00 €
ACH2	DICT, coupe des carottages / sondages	Jour	421,00 €
ACH3	Visite du réseau routier	Jour	421,00 €
ACH4	Dimensionnement Alizé	Jour	421,00 €

VIABILITE HIVERNALE

Code de Facturation	Désignation	Unité	Terme fixe	Unité. terme variable	Terme variable
VH01	Main d'œuvre	He	38,50		
VH02	Poste radio mobile ou fixe	Mois	23,35		
VH03	Véhicules légers			km	0,24
VH04	Fourgonnette (type Partner ou Kangoo)			km	0,28
VH05	Fourgons			km	0,46
VH15	Semi-remorque			He	90,00
VH17	Chargeur			He	98,00
	D1 - mise à disposition (4 mois par an)				
VH06	. saleuse auto de 6 à 8 m3	Mois	615,00		
VH07	. lame biaise	Mois	389,00		
VH08	. camion 19 tonnes	Mois	882,00		
	- Utilisation (hors main d'œuvre)				
VH09	. camion 19 tonnes			km	0,90
	D2 - mise à disposition (3 mois par an)				
VH10	. camion benne >10 tonnes	Mois	882,00		
VH11	. saleuse auto de 3 m3	Mois	486,00		
VH12	. lame biaise	Mois	356,00		
VH14	. lame biaise pour tracteur	Mois	259,00		
	- Utilisation (hors main d'œuvre)				
VH09	. camion 19 tonnes			km	0,90
VH13	Astreintes - remboursement astreintes versées	Forfait	Frais réels	sur justificatif	
VH16	Fournitures diverses - remboursement	Forfait	Frais réels	sur justificatif	

LOCATIONS PERMANENTES DE MATERIEL

Les prix de location comprennent :

- ~ les frais fixes : amortissement, assurances et taxes,
- ~ les carburants et lubrifiants,
- ~ les coûts d'intervention (en interne ou sous-traités) : contrôles techniques, entretien courant et réparations, hors aménagements particuliers (voir prestations atelier p. 28)

Code de facturation	Désignation	Unité	Terme fixe	Unité terme variable	Terme variable
VEHICULES LEGERS					
011	Véhicules légers	Mois	180,00	km	0,24
021	Véhicules légers électriques	Mois	300,00	km	0,10
135	Fourgonnette (type Partner/Kangoo) léger	Mois	240,00	km	0,28
235	Fourgonnette utilitaire	Mois	240,00	km	0,30
FOURGONS ET CAMIONS < 19 t					
040	Fourgons	Mois	525,00	km	0,46
052	Camion benne PTC > 10 t	Mois	1 400,00	km	0,90
053	Bras de chargement	Mois	650,00	-	-
250	Camion 6T5	Mois	720,00	km	0,60
TRACTEURS ET ACCESSOIRES					
Unité = heure compteur tracteur					
170	Tracteur de débroussaillage	Mois	1 400,00	H	16,50
172	Tracteur de servitude	Mois	500,00	H	5,00
173	Tracteur porte-outils	Mois	1 400,00	H	16,50
177	Tracteur mixte	Mois	1 200,00	H	15,50
<i>A chaque heure de tracteur doit correspondre une heure d'accessoire.</i>					
450	Chargeur	Mois	200,00	H	5,00
470	Rotofaucheuse, turbotondeuse	Mois	300,00	H	5,00
490	Super-épareuse	Mois	960,00	H	5,00
491	Rotobroyeuse	Mois	480,00	H	5,00
520	Balayeuse (sans prise de force)	Mois	300,00	H	5,00
760	Lamier	Mois	480,00	H	10,00
MATERIELS DIVERS					
431	Point à temps amovible 500 à 1 600 l	-	-	Tonne *	73,00
480	Balayeuse tractée avec moteur	Mois	165,00		
810	Balayeuse frontale	Mois	270,00		

* Facturé à la tonne d'émulsion répandue.

LOCATIONS PERMANENTES DE MATERIEL (suite)

Code de facturation	Désignation	Unité	P.U.
REMRQUES			
420	Remorque à sable	Année	490,00
421	Remorque à panneaux (hors panneaux)	Année	490,00
422	Remorque flèche lumineuse de rabattement	Année	4500,00
424	Remorque légère	Année	290,00
425	Remorque container à carburant	Mois	95,00
PETITS MATERIELS			
<u>MATERIEL ESPACES VERTS</u>			
330	Tronçonneuse	Année	280,00
580	Débroussailleuse à dos ou à canne	Année	590,00
600	Tondeuse à gazon	Année	450,00
660	Taille haie	Année	245,00
880	Désherbeur thermique 32cm (hors fourniture gaz)	Année	130,00
<u>AUTRES MATERIELS</u>			
951/952/953	Radios	Mois	23,35
550	Bétonnière	Année	200,00
560	Compresseur à peinture (moteur thermique)	Année	510,00
570	Compresseur électrique 100l	Année	200,00
870	Compresseur électrique 300l	Année	220,00
650	Nettoyeur haute pression (moteur thermique)	Année	540,00
651	Nettoyeur haute pression (moteur électrique)	Année	195,00
690	Groupe électrogène	Année	275,00
980	Cric rouleur	Année	120,00
995	Souffleur thermique à dos ou à main	Année	200,00

Les matériels suivants ne sont plus facturés par le parc mais leur entretien est à la charge du service utilisateur ainsi que le carburant et le lubrifiant le cas échéant.

Pulvérisateur à désherbant (pompe et moteur),
 Motopompe,
 Tonne à eau amovible.

Tous matériels ou engins achetés hors investissement

LOCATIONS OCCASIONNELLES (Sans chauffeur)

avec heures d'utilisation arrondies à un nombre de journées complètes de 8 heures

Code de facturation	Désignation	Unité	P.U. *
170	Tracteur	He	22,40
450	Chargeur Faucheux	He	17,70
470	Rotofaucheuse	He	20,40
490	Super-épareuse	He	20,40
520	Balayeuse sur prise de force	He	14,00
611	Kit taille haie + débroussailleuse sur batterie	Journée	54,00
760	Sécateur ou lamier	He	20,40
881	Désherbeur thermique 80cm (hors fourniture gaz)	Journée	54,00

LOCATION VEHICULES DES SERVICES (hors DR) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Code de facturation	Désignation	Unité	P.U.
013	Véhicule léger	Km	0,095
120	Véhicule électrique (léger)	Km	0,110
220	Véhicule électrique (utilitaire)	Km	0,120
036	Fourgonnette (V. léger et utilitaire)	Km	0,140
046	Fourgon	Km	0,190
056	Bibliobus	Km	2,410

Nota :

- Ces prix unitaires comprennent les interventions d'entretien et de réparations courantes (pièces, main d'œuvre et prestations sous-traitées, franchises assurance après sinistre responsable, contrôle technique, lavage, carburants pris au Parc départemental).
- Ces prix ne comprennent pas les frais de péages autoroutier, les carburants en station, l'amortissement des véhicules, les aménagements particuliers (pneus neige...) qui seront facturés aux frais réels.

PRESTATIONS ATELIER

Aménagements particuliers sur véhicules et engins

Code de Facturation	Désignation	P.U.TTC
AP01	Fourniture et pose d'un Phare de travail	150,00
AP02	Fourniture et pose d'une prise 12V en caisse arrière	190,00
AP03	Mutation d'un Topomètre d'un véhicule à l'autre (sans fourniture)	200,00
AP04	Fourniture et pose de bandes réfléchissantes VP+VUL+VU	300,00
AP05	Fourniture et pose d'un Gyrophare sur patins magnétiques	350,00
AP06	Fourniture et pose de 4 pneumatiques 4 saisons VP+VUL	500,00
AP07	Fourniture et pose de 4 pneumatiques 4 saisons VU	600,00
AP08	Fourniture et pose d'un convertisseur 1200W max	700,00
AP09	Pose d'un PMV VUL+VU	700,00
AP10	Fourniture et pose d'un Topomètre neuf avec capteur	800,00
AP11	Fourniture et pose d'un attelage mixte (VUL ou VU)	1 000,00
AP12	Fourniture et pose d'une rampe à défilement (type Mercura VEGA)	1 800,00
AP13	Fourniture et pose d'une barre de toit avec triflash et 2 gyroleds	2 300,00
AP14	Fourniture et pose d'une rampe à défilement avec triflash et 2 gyroleds	4 000,00
AP15	Fourniture et pose d'un PMV (caractère 160 mm) VUL	8 000,00
AP16	Fourniture et pose d'un PMV (caractère 200 mm) VU	9 000,00
AP17	Fourniture et pose de 2 rampes LED d'éclairage en caisse	400,00
AP18	Fourniture et pose de 2 feux de calandre avant ou arrière	500,00
AP19	Pose d'une rampe à défilement avec barre triflash et 2 gyroleds (VUL ou VU)	800,00

LISTE DES FOURNITURES STOCKEES AU MAGASIN DU PARC
(autres que les pièces détachées pour réparation des véhicules)

M. RUELLE **Chef d'équipe Magasin**
Mme JOSSELIN **Magasinier**
M. HUDE **Magasinier**
Tél. **02.43.86.77.32**
Mail magasin.garage@sarthe.fr

Code de facturation	Désignation	P.U.
GAZP1	Bouteille de gaz 13 KG	27,00
GAZP4	Bouteille de gaz cube 5 KG	28,00
36A20	Pistolet anti givre 500 ml	11,00
37A81	Rouleau bande cache adhésif 100 mm	8,00
37A80	Rouleau bande cache adhésif 25 mm	2,20
MP02	Bille de verre peinture en sac le kg	1,60
PB02	Peinture routière homologuée blanche en pot le kg	4,90
PJ01	Peinture routière homologuée jaune le kg	4,20
DP01	Diluant peinture routière le litre	6,10
PN01	Peinture routière noire (effaçage bandes) pot de 5 kg le pot	38,00
36E01	Bombe peinture à tracer blanche 500 ml	11,00
36E04	Bombe peinture à tracer rouge 500 ml	8,00
36E02	Bombe galvanisation à froid 400 ml	20,00
07A10	Brosse de désherbage pour débroussailleuse Guidon	40,00

ANNUAIRE			
SERVICES	NOM DES AGENTS	FIXES	PORTABLES
<u>DIRECTION</u> <u>ADMINISTRATION</u> Secrétariat, Accueil Comptabilité Salaires, frais déplacement	Mme DESTOUCHES Sophie	02.43.86.77.10	07.63.78.33.45
	Mme HALOUZE Christine	02.43.86.77.20	
	Mme DREUX Magali	02.43.86.77.36	
	M. GUILLAUME Philippe	02.43.86.77.23	
	Mme LAFON Katia	02.43.86.77.22	
<u>CANTINE</u>	Mme BRIFFAULT Odile	02.43.86.77.16	
<u>TRAVAUX</u> Adjoint Resp. Marquage/glissières Marquage Enduits Enduits FIR FIR Glissières	M. Mme	02.43.86.77.37	06.84.95.22.98
	M. CERVERA Franck	02.43.86.77.38	06.84.95.23.08
	M. LANDEMAINE Axel	02.43.86.77.25	06 73 07 69 63
	M. DORLEANS Romain		06.42.91.85.11
	M. GARREAU David		06.07.34.10.98
	M. NIEZELIEN Ronald		06.07.34.07.92
	M. BEAUBRAS Jean-Yves		06.70.85.55.89
	M. RENAULT Sylvain		06.07.34.07.90
	M. JOUBERT Pascal		07.60.88.32.57
<u>CENTRE DE LIANTS</u>	M. GAIGNARD Philippe	02.43.86.77.39	
	M. PICHON Sébastien	02.43.86.77.39	
<u>ATELIER</u> Adjoint Assistante administrative Réception Gestion de flotte	M. LEGRAND Fabien	02.43.86.77.34	06.07.34.07.58
	M. FLORIT Erick	02.43.86.77.15	06.07.34.07.87
	Mme MEUNIER Marie-Estelle	02.43.86.77.21	
	M. LEBORGNE Sylvain	02.43.86.77.35	
	M. DENIS Aurélien	02.43.86.77.35	06.30.33.69.59
<u>MAGASIN</u>	M. RUELLE Bruno	02.43.86.77.32	
	Mme JOSSELIN-CHAUVIN Emilie	02.43.86.77.32	
	M. HUDE Matthéo	02.43.86.77.32	
<u>LABORATOIRE ROUTIER</u>	Mme DEROUET Aurélie (intérim)	02.43.86.77.31	06.07.34.10.15
	M. DESPRES Mickaël	02.43.86.77.31	06.64.36.03.16
	Mme BRIERE Peggy	02.43.86.77.31	06.64.36.01.20
	M. DELAIN Boris	02.43.86.77.31	07.60.88.62.06
	M. LOCHÉT Stéphane	02.43.86.77.31	06.07.34.11.74
	M. BRAULT Richard		06.78.72.07.43
BOITES MAILS CONTACTS			
SERVICES	ADRESSE MAIL		
<u>ATELIER :</u>	atelier@sarthe.fr		
<u>MAGASIN :</u>	magasin.garage@sarthe.fr		
<u>LABORATOIRE :</u>	laboratoire.routier@sarthe.fr		
<u>TRAVAUX :</u>	contact.travaux.parc@sarthe.fr		